



# RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

**COMITÉ SYNDICAL**

**28/01/2025**

---

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT**

**SIOCA**

14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont l'Abbé  
direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 98 20 23

[www.sioca.fr](http://www.sioca.fr)

## **Comité syndical du 28 janvier 2025**

- Avis sur le programme de travail et les enjeux du SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033
- Avis sur le programme de travail et les enjeux du PGRI Loire-Bretagne 2028-2033
- Débat d'Orientations Budgétaires 2025
- Déclinaison de l'objectif de réduction de la consommation foncière sur les EPCI de l'Ouest Cornouaille
- Avis sur la modification n°2 du PLU d'Audierne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025\_001-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

## Comité syndical du 28 janvier 2025

<b>Délibération</b>
2025-001
<b>Date de la convocation</b>
22/01/2025
<b>Date d'affichage</b>
<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jean-Louis CARADEC

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H

**Douarnenez Communauté :**

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

## Avis sur les enjeux et programme de travail du SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033

---

Le bassin Loire-bretagne occupe 28% du territoire métropolitain et connaît une dégradation des milieux aquatiques du fait des activités humaines et de l'aménagement du territoire. Le dérèglement climatique constaté ces dernières années a renforcé la pression sur les milieux aquatiques rendant encore plus nécessaire, la mise en œuvre d'une politique de l'eau ambitieuse et partagée pour façonner les territoires habitables de demain.

Le comité de bassin Loire-Bretagne lance la procédure de mise à jour du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) pour la période 2028-2033.

La procédure se déroule en 3 étapes :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025\_001-DE

- Identification des enjeux auxquels devra répondre le SDAGE
- Mise à jour de l'état des lieux et de l'état des eaux du bassin
- Elaboration du projet de SDAGE mis à jour et son programme de mesures

Le SIOCA en tant que structure porteuse du SCoT est intégré aux acteurs de l'eau et de ce fait, est consulté sur la 1<sup>ère</sup> étape d'identification des enjeux.

Sept enjeux sont présentés avec des propositions de pistes d'action :

- Enjeu n°1 : Dérèglement climatique : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
- Enjeu n°2 : Connaissance : La connaissance et la communication au service de prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures
- Enjeu n°3 : Gouvernance : Les politiques territoriales, porteuses de nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
- Enjeu n°4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
- Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau.
- Enjeu n°6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
- Enjeu n°7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

Les enjeux et programme de travail du SDAGE 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne ont été examinés par la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA, en date du 14 janvier 2025, qui a rendu un avis favorable sur les différentes questions posées.

***Considérant l'avis favorable de la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA en date du 14 janvier 2025***

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DONNE** un avis **FAVORABLE** sur les enjeux et le programme de travail du SDAGE 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne, et apporte les remarques suivantes :

- Les pistes d'action identifiées couvrent l'ensemble des réflexions liées à la préservation et gestion de l'eau. Plus spécifiquement dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification, les objectifs de transversalité entre les différentes thématiques (eau, urbanisme, économie, paysage...) et acteurs (CLE, collectivités, Etat, professionnel...) sont cohérents avec les enjeux de préservation de la ressource eau, qui est à la base de nos écosystèmes. Les documents de planification, ayant vocation à prévoir le développement et l'organisation de nos territoires pour des périodes de 10 à 20 années, doivent intégrer la question de l'eau, sa disponibilité, sa qualité et sa préservation comme base de réflexion dans leurs scénarii. Les pratiques évoluent, suite aux nombreuses prises de conscience de la rareté de la ressource et de l'impact sur le fonctionnement de nos sociétés, mais il convient en effet d'approfondir les connaissances des acteurs de

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025\_001-DE

l'aménagement et de renforcer la prise en compte de l'eau dans toutes les politiques publiques locales. Le comité syndical valide les pistes d'actions identifiées et insiste sur l'importance de développer un maillage des réseaux d'eau potable entre les territoires pour renforcer les solidarités.

- Le comité syndical souhaite proposer une piste d'action relative au lien évident qui existe entre disponibilité de l'eau et développement des territoires, en conditionnant le développement des territoires à la capacité d'assurer les besoins en eau. Ainsi, les objectifs de croissance des SCOT, PLU et PLUih devraient se baser sur la capacité du territoire à répondre aux besoins en eau potable.
- Enfin, le comité syndical valide le programme de travail proposé, en saluant l'intégration des structures porteuses de SCoT comme acteurs de l'eau à part entière.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025\_002-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

## Comité syndical du 28 janvier 2025

<b>Délibération</b>
2025-002

<b>Date de la convocation</b>
22/01/2025

<b>Date d'affichage</b>

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jean-Louis CARADEC

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H

**Douarnenez Communauté :**

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

## Avis sur les enjeux et programme de travail du Plan de Gestion des Risques d'Inondations 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne

---

Le bassin Loire-bretagne comprend plus de de 2 millions de personnes résidant en permanence dans des zones qui pourraient être touchées par des submersions marines ou des débordements de cours d'eau.

Afin de réduire les conséquences négatives potentielles des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement, une directive européenne impose la réalisation :

- d'une évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)
- d'un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)
- d'une liste de territoire prioritaires, nommés territoires à risques importants d'inondation (TRI)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025\_002-DE

pour lesquels des mesures de gestion particulières doivent être identifiées

Le PGRI du bassin Loire-Bretagne a été arrêté le 15 mars 2022 et doit être révisé pour la période 2028-2033.

La procédure de mise à jour se déroule en 3 étapes :

- En 2024 réalisation de l'EPRI et actualisation de liste des TRI à l'échelle du bassin Loire-Bretagne qui seront mis à disposition du public et des assemblées en même temps que les questions importantes (enjeux)
- En 2025, les cartographies des TRI sont révisées en tant que de besoin
- De 2025 à 2027, l'élaboration du projet de PGRI est effectuée à partir des résultats de l'EPRI, de la consultation sur les questions importantes, de l'identification et la cartographie des TRI.

Le SIOCA en tant que structure porteuse du SCoT est intégré aux acteurs de l'eau et de ce fait, est consulté pour avis sur la 1<sup>ère</sup> étape d'identification des enjeux.

Quatre enjeux sont présentés avec des propositions de pistes d'action :

- Enjeu n°1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues...)
- Enjeu n°2 : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
- Enjeu n°3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
- Enjeu n°4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Les enjeux et programme de travail du plan de gestion des risques d'inondation 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne ont été examinés par la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA, en date du 14 janvier 2025, qui a rendu un avis favorable sur les différentes questions posées.

*Considérant les éléments présentés,*

*Considérant l'avis favorable de la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA en date du 14 janvier 2025*

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DONNE** un avis **FAVORABLE** sur les enjeux et programme de travail du plan de gestion des risques d'inondation 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne, en apportant les éléments de réponses suivantes :

- L'évaluation préliminaire réalise un inventaire des événements marquants depuis les années 1770 et des enjeux liés aux différentes inondations (submersion marines, débordement de cours d'eau, ruissellement, remontés de nappe...). Il évalue les impacts potentiels de la survenue d'un événement significatif sur la santé humaine, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine et présente les perspectives d'évolution des risques d'inondation dans un contexte de dérèglement climatique. Le comité syndical relève que les cartes réalisées sur l'évaluation des zones potentiellement sensibles à la survenue d'un événement majeur ne semblent pas être exhaustives notamment sur le territoire de l'Ouest Cornouaille, fortement concerné par des risques de submersions marines.
- La liste des territoires à risques important d'inondation (TRI) identifie sept communes du SCoT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025\_002-DE

Ouest Cornouaille sur le territoire Quimper- Littoral sud Finistère, pour des risques de submersions marines et de débordement de l'Odét et de ses affluents le Jet et le Steïr. Le comité s'interroge sur l'exhaustivité de cette liste, car d'autres communes le long de la baie d'Audierne, du littoral du Cap-Sizun-Pointe du raz et de la baie de Douarnenez sont concernées par des phénomènes de submersions marines et de recul du trait de côte et devraient être intégrées à la liste des TRI.

- Les pistes d'actions proposées semblent couvrir l'ensemble des problématiques liées aux risques d'inondation : gestion des risques, urbanisation des territoires, amélioration des connaissances et informations sur les risques. Plus spécifiquement dans le domaine de l'aménagement du territoire, les documents de planification prennent déjà en compte les risques d'inondation dans la localisation des zones constructibles. Cet aspect devra être renforcé et devra intégrer l'amplification des phénomènes d'inondation dû au réchauffement climatique et au recul du trait de côte. De plus, les documents de planification devront prévoir et localiser des aménagements naturels permettant de réduire la vulnérabilité et les risques d'inondation. Le comité syndical souhaiterait que les études réalisées dans le cadre des documents de planification puissent être prises en compte dans le futur PGRI, afin de favoriser la remontée des connaissances locales dans les documents cadres. Le comité valide les pistes d'actions identifiées et n'a pas d'autre suggestion à apporter.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025  
Reçu en préfecture le 05/02/2025  
Publié le  
ID : 029-252902655-20250128-2025\_003-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

## Comité syndical du 28 janvier 2025

<b>Délibération</b>
2025-003
<b>Date de la convocation</b>
22/01/2025
<b>Date d'affichage</b>
<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jean-Louis CARADEC

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H

**Douarnenez Communauté :**

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

### **OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025**

Dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au comité syndical, sur les orientations budgétaires (Art L. 2312-1 du CGCT).

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement dans le cadre de la préparation du budget 2025, et d'informer sur la situation financière de la structure.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote par le comité syndical. Ce dernier est invité à prendre acte de la tenue du débat.

M. le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

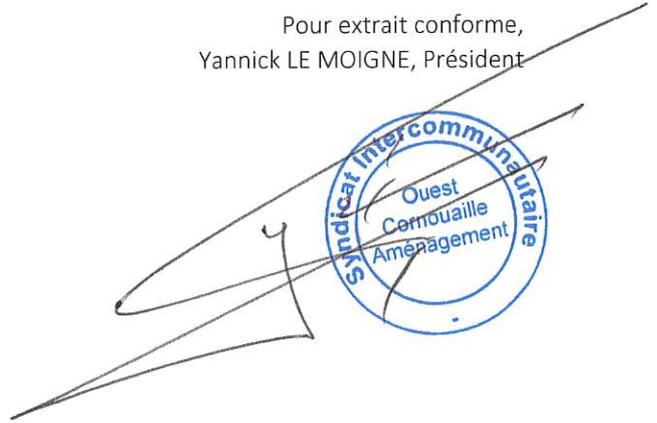
ID : 029-252902655-20250128-2025\_003-DE

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant les éléments du rapport d'orientations budgétaires,

*Le Comité syndical, après en avoir débattu,*

**PREND ACTE** des orientations budgétaires présentées au titre de l'année 2025.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Intercommunaire" around the top edge, "Ouest Cernouille Aménagement" in the center, and a small registered trademark symbol (®) at the bottom. The signature is a stylized, cursive name that appears to be "Yannick Le Moigne".

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025\_004B-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

## Comité syndical du 28 janvier 2025

### Délibération

2025-004

### Date de la convocation

22/01/2025

### Date d'affichage

### Nombre de délégués

En exercice (titulaires) : 20

Présents (titulaires et suppléants) : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jean-Louis CARADEC

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H

**Douarnenez Communauté :**

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

## OBJET : Déclinaison de l'objectif de réduction de la consommation foncière sur les EPCI de l'Ouest Cornouaille

Monsieur le Président rappelle que la loi Climat et Résilience fixe un objectif de réduction de 50% de la consommation foncière entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation foncière effective réalisée sur la décennie précédente. Entre 2011 et 2021, 409 ha ont été consommés en Ouest Cornouaille.

La Région Bretagne a engagé une modification de son SRADDET afin, entre autres, d'y intégrer ce nouvel objectif de réduction de la consommation foncière. Le SRADDET attribue à chaque territoire de SCoT des enveloppes foncières territorialisées.

Dans ce cadre, l'Ouest Cornouaille dispose d'une enveloppe de 229 ha pour la période 2021-2031, soit une trajectoire de réduction de la consommation foncière de-44%.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025  
Reçu en préfecture le 27/02/2025  
Publié le  
ID : 029-252902655-20250128-2025\_004B-DE

Le SCoT Ouest Cornouaille, dans le cadre de sa révision, devra répartir cette enveloppe foncière entre les 4 EPCI du territoire.

Un échange a eu lieu en bureau syndical du 10 décembre 2024 afin de faire émerger une première proposition de répartition. Les membres du bureau se sont accordés à l'unanimité pour proposer, dans une première étape, l'attribution à chaque EPCI d'une trajectoire de réduction de la consommation foncière pour 2021-2031 de -50% par rapport à leur consommation foncière 2011-2021.

Les 24 ha obtenus par la territorialisation du SRADET seront répartis dans une seconde étape, avec des critères restant à définir.

*Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;*

*Vu le SRADET Bretagne modifié, rendu exécutoire par arrêté du Préfet de la Région Bretagne en date du 17 avril 2024 ;*

*Considérant la révision du SCoT Ouest Cornouaille en cours ;*

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

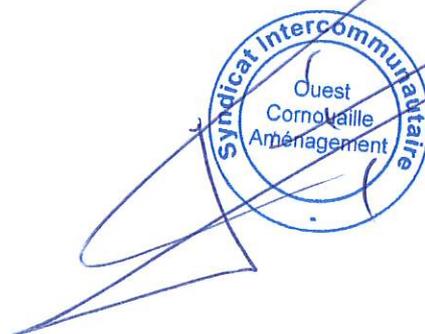
**APPROUVE** la première étape de répartition de l'enveloppe foncière telle qu'exposée ci-dessus.

Dans une première étape, les trajectoires de réduction de la consommation foncière qui seront attribuées aux EPCI de l'Ouest Cornouaille dans le cadre du SCoT révisé sont les suivantes :

EPCI	Consommation 2011-2021	Trajectoire-50%
Douarnenez Communauté	37,6 ha	19 ha
Cap Sizun – Pointe du Raz	75 ha	38 ha
Haut Pays Bigouden	113,8 ha	57 ha
Pays Bigouden Sud	182,4 ha	92 ha
TOTAL	408,8 ha	205 ha

Les 24 ha supplémentaires obtenus par la territorialisation dans le cadre du SRADET seront traités dans un second temps.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025\_005-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

## Comité syndical du 28 janvier 2025

### Délibération

2025-005

### Date de la convocation

22/01/2025

### Date d'affichage

### Nombre de délégués

En exercice (titulaires) : 20  
Présents (titulaires et suppléants) : 16  
Pouvoirs : 0  
Votants : 16

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jean-Louis CARADEC

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H

**Douarnenez Communauté :**

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

## OBJET : Modification n°2 du PLU d'Audierne

Le PLU d'Audierne a été approuvé le 29 juin 2021. Il a été mis à jour le 29 septembre 2021, modifié de manière simplifiée le 6 décembre 2022, notamment pour intégrer les secteurs déjà urbanisés (SDU) identifiés par le SCOT Ouest Cornouaille et enfin modifié le 13 février 2024.

La commune connaît un dynamisme démographique en raison de la qualité de son cadre de vie. Le PLU en vigueur pose l'objectif de renforcer cette dynamique, notamment en pérennisant les secteurs économiques phares de la commune : le commerce, le tourisme, la pêche, l'agriculture...

C'est dans cette volonté de soutenir le tourisme local, en diversifiant l'offre d'hébergements touristiques estivale, que la commune souhaite faire évoluer son PLU afin de permettre l'extension du camping de Kerivoas.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025\_005-DE

Les objets de la procédure de modification n°2 du PLU d'Audierne sont les suivants :

- Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUL -Extension du camping de Kérivoas
- Mise à jour du schéma d'assainissement de la commune
- Modification de la délimitation de l'emplacement réservé 14a
- Renforcement du cadre réglementaire relatif à la préservation et la mise en valeur du patrimoine d'Audierne

Le projet de modification n°2 du PLU de la commune d'Audierne a été examiné par la commission par la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA, en date du 14 janvier 2025, qui a rendu un avis favorable assorti d'une réserve et de remarques

*Considérant les éléments présentés,*

*Considérant l'avis de la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA en date du 14 janvier 2025*

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DONNE** un avis **FAVORABLE** sur la modification n°2 du PLU d'Audierne sous réserve sous réserve que des précisions soient apportées au dossier de modification afin que le nouveau tracé de l'ER14a assure une continuité avec la future liaison douce au sud (ER14b) et assorti des vigilances et assorti des vigilances suivantes :

- Le camping de Kérivoas se situe à proximité d'une zone commerciale qui génère de nombreux flux automobiles. L'augmentation importante du nombre d'emplacements va induire une augmentation de la circulation sur une route déjà saturée en période estivale. Une alerte est faite sur l'impact du projet d'extension sur la circulation routière du secteur.
- Le site d'extension du camping de Kérivoas se situe à proximité d'enjeux écologiques forts, notamment une zone humide existante en contrebas de la parcelle du projet. Le comité porte une vigilance sur le futur permis d'aménagement qui devra intégrer cet aspect dans les modalités de gestion des eaux pluviales et des mesures pour éviter les éventuelles pollutions par ruissellement des eaux de pluies
- Enfin, une observation est faite concernant l'actualisation des extraits graphiques des OAP n°18 et 19, qui ne font pas apparaître les dernières constructions réalisées (notamment le nouveau bâtiment du crédit mutuel de Bretagne).

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président

